

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	5
ETUDES ET ENQUÊTES	7
▪ ETUDES LANCEES AVANT 2016 : ETAT D'AVANCEMENT	7
▪ ETUDES LANCEES EN 2016 : ETAT D'AVANCEMENT	11
▪ ENQUETES LANCEES AVANT 2016 : ETAT D'AVANCEMENT	17
▪ ENQUETES LANCEES EN 2016 : ETAT D'AVANCEMENT	18
▪ ENRICHISSEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION AL BACHARIA	19
▪ GENERALISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION TERRITORIAUX (SIT) : ETAT D'AVANCEMENT	20
RENCONTRES NATIONALES ET INTERNATIONALES	22
▪ PARTICIPATION DE L'ONDH A DES RENCONTRES NATIONALES	22
▪ PARTICIPATION DE L'ONDH A DES RENCONTRES INTERNATIONALES	23
▪ ORGANISATION PAR L'ONDH DE RENCONTRES INTERNATIONALES	25
FORMATIONS	26
▪ PARTICIPATION DE L'ONDH A DES FORMATIONS	26
▪ ORGANISATION PAR L'ONDH DE FORMATIONS	26
PARTENARIATS 2016	27
▪ CONVENTIONS EN COURS	27
▪ CONVENTIONS SIGNEES	28
PUBLICATIONS, COMMUNICATIONS ET MEDIAS	30
▪ PUBLICATIONS	30
▪ LETTRES D'INFORMATION DE L'ONDH	31
▪ EVENEMENTS MEDIAS	31
ANNEXE	33
▪ SYNTHÈSE : INDH 2005-2014 (ACQUIS ET ENSEIGNEMENT)	33

AVANT PROPOS

Au Maroc, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'évaluation n'est pas une pratique nouvelle. Depuis les années 80, plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour placer l'évaluation dans l'environnement administratif et réglementaire national. Une première expérience fut celle du programme National de Formation en Analyse et Gestion de Projet (PNAP) dont l'objectif était de renforcer les connaissances et les capacités des cadres nationaux en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation des projets d'investissement public. D'autres tentatives et approches ont suivi, notamment dans le cadre des plans sectoriels au début des années 2000.

Aujourd'hui, la question de l'évaluation a acquis dans le Royaume un nouveau statut plus stratégique du fait qu'elle est portée par la plus Haute Autorité du Royaume. En 2005, le Discours Royal à l'occasion du lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), considérée comme un chantier de règne a mentionné explicitement l'intégration de l'évaluation dans les politiques publiques. La même année, le Rapport du Cinquantenaire de l'Indépendance du Maroc commandé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI pour faire le bilan de l'action publique et dégager des orientations stratégiques à l'horizon 2025 a clairement exprimé l'importance de l'évaluation dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques.

La création de l'ONDH dont la mission principale est le suivi et l'évaluation des politiques publiques en matière de développement humain participe également à cette Vision Royale. En 2011, l'évaluation a acquis une consécration constitutionnelle qui a ouvert la voie à son institutionnalisation. Aussi, au Maroc le recours à l'évaluation des politiques publiques est désormais une obligation constitutionnelle.

Par ailleurs, les réformes engagées par le Royaume, notamment le processus de régionalisation avancée, associées aux exigences du citoyen pour un service public plus efficace, appellent à un ancrage plus fort de l'évaluation dans les processus de décision, dans la gestion et le suivi des politiques publiques.

Cependant, malgré tous ces acquis politiques et institutionnels, l'évaluation demeure un processus complexe à mettre en œuvre, posant des difficultés méthodologiques, exigeant des bases de données exhaustives et fiables, et

faisant parfois appel à des expertises pointues ainsi qu'à des moyens humains et financiers substantiels.

A cet égard et considérant les dynamiques actuellement à l'œuvre au Maroc, l'Observatoire National du Développement Humain est appelé à accélérer son rôle dans la promotion de l'évaluation ainsi que son institutionnalisation. Pour cela, l'Observatoire s'est doté depuis sa création en 2006 d'instruments d'investigation élaborés comme le système d'information Al Bacharia qui accueille les données longitudinales issues de l'enquête de panel de ménages et dont l'objet est de suivre les progrès réalisés en matière de développement humain durable et d'évaluer les effets des politiques publiques au niveau national et infranational. Ces outils ont été mis à profit par l'Observatoire pour réaliser un grand nombre d'activités d'évaluation et pour répondre à des saisines émanant de divers départements qui sont cités dans le présent rapport tels que l'INDH, le RAMed, les programmes d'appui social du MENFP, la couverture médicale, la situation des personnes âgées ou celle des enfants.

L'Observatoire contribue aussi, à travers son partenariat avec les Agences des Nations Unies au Maroc et la Banque Mondiale, à animer un débat constructif sur la mesure de l'analyse du développement humain. Il assure enfin, au niveau régional et international, en particulier dans le cadre de la coopération sud-sud, la diffusion de l'expérience marocaine pour ancrer une démarche évaluative vertueuse.

ETUDES ET ENQUÊTES

ETUDES LANCEES AVANT 2016 : ETAT D'AVANCEMENT

➤ Finalisation de la dernière phase de l'étude relative à la gouvernance de l'INDH

Lancée en 2015, l'étude relative à la gouvernance de l'INDH vise à apprécier les évolutions intervenues dans les modes d'organisation et de gestion des programmes de l'INDH entre 2008 et 2015, en particulier en termes de convergence territoriale et de dynamique partenariale et notamment, en comparaison avec les résultats obtenus dans le cadre d'une précédente investigation de l'ONDH réalisée en 2008. L'étude 2015 a été l'occasion d'étendre le champ de réflexion à d'autres sites, pour inclure des communes relevant des zones oasiennes et sahariennes et d'autres sites concernés par le programme de mise à niveau territoriale.

En termes de résultats, l'étude a permis d'identifier d'une part, les acquis de l'INDH en matière de modes de gouvernance et d'autre part, les contraintes susceptibles de peser sur la mise en œuvre de l'Initiative au plan institutionnel, procédural, fonctionnel et financier.

Des recommandations ont été proposées et discutées avec les représentants de la Coordination Nationale de l'INDH au cours d'un atelier organisé le 22 novembre 2016. Elles ont concerné principalement :

- Les solutions à apporter aux insuffisances constatées ;
- La mise en concordance de la gouvernance de l'INDH à la nouvelle architecture institutionnelle du pays (régionalisation et décentralisation) ;
- Les articulations potentielles avec les nouveaux programmes de développement rural.

➤ Finalisation de la phase II de l'Etude sur les mobilisations collectives dans les quartiers ciblés par l'INDH

L'ONDH avait entamé en 2010, en partenariat avec l'INAU et les Agences des Nations-Unies au Maroc, un projet de recherche et d'études sur l'impact des démarches participatives et inclusives de l'INDH à travers ses procédures de définition et de mise en œuvre des projets en termes de mobilisations collectives dans les quartiers ciblés auprès des associations, des élus et des populations bénéficiaires dans plusieurs sites ciblés par l'INDH qui avait fait l'objet d'une publication en 2012.

Vu la pertinence des résultats obtenus lors de la première phase qui ont fait l'objet d'une première publication, il a été convenu avec l'ensemble des partenaires d'engager une seconde phase d'études pour l'étendre à d'autres sites ciblés dans les préfectures et provinces de Casablanca, Salé, Temara, Tanger, Fès, Agadir, Tétouan. Les résultats de cette seconde phase ont fait l'objet d'un rapport intitulé « Mobilisations collectives, mouvement associatif et procédures de mise en œuvre de l'INDH. PHASE II ». En 2016, le rapport de la phase II de l'étude a été remis à l'ONDH et a donné lieu à un atelier de restitution début juin.

➤ **Etude sur l'évaluation de l'impact de l'INDH**

La deuxième phase de l'INDH 2011-2015 (INDH-II) lancée en juin 2011, a couvert, en plus des zones ciblées dans la première phase, de nouvelles unités. En effet, la première phase de l'INDH (2005-2010) a ciblé 403 communes rurales dont le taux de pauvreté estimé en 2004 est supérieur ou égal à 30% pour son programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. La seconde phase (2011-2015) a ciblé, pour le même programme 702 communes rurales dont le taux de pauvreté estimé en 2007 est supérieur ou égal à 14%.

En 2013, une enquête d'évaluation de l'INDH a été réalisée auprès des ménages des communes rurales ciblées et les communes rurales témoins, déjà enquêtées lors de deux précédents passages (2008 et 2011), ce qui avait permis d'établir une situation de référence pour évaluer l'impact de la deuxième phase de l'INDH (premier passage de l'INDH-II), ainsi que d'évaluer le troisième passage de l'INDH.

La présente étude porte sur la réalisation d'une enquête de terrain pour collecter les données du deuxième passage (**INDH II**). Elle permettra d'évaluer les changements ayant affecté la situation des populations suite à la mise en œuvre de l'INDH II. L'échantillon de cette enquête (composé de 1488 ménages relevant de 124 communes rurales) concerne aussi bien les ménages que les communes rurales dans lesquelles ils vivent et touchera des zones ciblées et des zones non ciblées par l'INDH.

➤ **Etude sur la pérennité des projets INDH**

Cette étude vise à analyser dans quelles mesures les projets engagés au niveau de l'INDH ont eu des bienfaits durables, s'ils reposent sur l'appropriation locale et utilisent les savoir-faire et les moyens locaux, selon ce qui convient à la situation.

Cette pérennité sera appréhendée aussi bien au niveau fonctionnel (par exemple le fonctionnement d'un foyer féminin, de Dar Talib, soutien administratif, etc.) qu'au niveau économique (frais récurrents continus ou des dépenses futures qui devront être couvertes, matériaux ou équipements nécessaires, etc.) et relationnel des projets avec leur environnement.

Dans la perspective de mieux évaluer les projets ayant un impact direct sur les problèmes liés à la ruralité et au genre, une sélection d'une quinzaine de projets de Dar Taliba a été réalisée pour une enquête complémentaire sur le terrain.

L'objectif de cette opération est d'évaluer les effets de ce genre de projets sur la scolarisation de la fille en milieu rural, évaluer la pérennité de leur fonctionnement et la qualité des services offerts en matière d'hébergement, de cantine, de soutien scolaire...

L'output de cette étude est un rapport d'évaluation qui consiste à analyser les effets des projets Dar Taliba et de porter un jugement. Ce dernier s'articule autour d'un ensemble de critères qui ont été pris en considération dans cette évaluation : Efficacité ; Impact et Viabilité.

La version finale de ce rapport a été réalisée.

➤ **Finalisation de l'étude sur la promotion de l'égalité hommes/femmes dans la vie économique**

L'ONDH a lancé en 2015 une étude sur l'égalité homme-femme dans la vie économique afin d'établir un diagnostic approfondi des causes qui expliquent, notamment, le recul du taux d'activité féminin sur la dernière décennie 2005-2014, découlant de l'analyse des données statistiques disponibles, y compris celles recueillies dans le cadre de l'enquête panel de l'ONDH, mais aussi sur les informations tirées d'entretiens organisés avec des travailleuses, des représentants d'entreprises et des opérateurs publics et privés concernés.

Le volet traitement et analyse de l'information statistique relative à la participation des femmes sur le marché du travail a été finalisé début 2016. Il a été suivi par le volet qualitatif de l'étude visant à recueillir les appréciations des différentes catégories de femmes quant aux facteurs qui entravent leur participation à la vie économique. Le rapport final de ladite étude a été remis en fin d'année.

➤ **Finalisation de l'étude RAMed : « Soutenabilité, Effectivité et Perception »**

Le Régime d'Assistance Médicale RAMed, est un dispositif qui traduit un principe de solidarité nationale envers une population classée comme pauvre ou vulnérable.

Après s'être enquis de sa pertinence, l'ONDH a entamé l'évaluation du RAMed en se penchant sur les volets suivants :

- L'examen du ciblage du RAMed ;
- La soutenabilité financière du RAMed ;
- Les effets du RAMed sur la demande de soins ;
- Les effets du RAMed sur la gouvernance et la gestion hospitalière ;
- La perception du RAMed par les bénéficiaires et les non bénéficiaires.

En 2016, l'étude a donné lieu à l'établissement d'un rapport de synthèse des premières phases de l'étude concernée ainsi qu'au lancement de l'enquête sur la perception des bénéficiaires et non bénéficiaires. L'estimation de la demande de soins est actuellement en cours de finalisation. Elle s'est appuyée sur l'exploitation des données de l'enquête de panel des ménages de l'ONDH, mais aussi sur des statistiques détaillées issues du CHU Hassan II de Fès. L'analyse a été étendue à d'autres sites hospitaliers (Sidi Kacem, Beni Mellal et Rabat).

➤ **Etude sur les déterminants sociaux de l'échec scolaire**

Toutes les réformes éducatives, conduites par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, depuis les années 2000, ont consacré des projets appropriés pour lutter contre l'échec scolaire. Et pourtant le système éducatif marocain continue d'enregistrer des taux élevés de redoublement et d'abandon dans les différents cycles scolaires.

A cet effet, l'Observatoire National du Développement Humain a mené une étude analytique qui vise à mettre en relief tous ces facteurs déterminants dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Les travaux de cette opération d'appariement ont été effectués avec l'appui et le soutien de ses partenaires. Certains cas non couverts par le système Massar ont été enregistrés. Il a été convenu de recourir à la collecte des données complémentaires auprès des Académies Régionales de l'Education et de la Formation. Cette action est en cours de traitement.

ETUDES LANCEES EN 2016 : ETAT D'AVANCEMENT

➤ Etude de faisabilité de l'évaluation de l'impact des programmes d'appui social du département de l'Education Nationale

Le système scolaire marocain demeure marqué par l'importance et la persistance des inégalités d'accès au système éducatif malgré l'objectif d'égalité des chances fixé par la vision stratégique 2015-2030 et malgré un ensemble d'interventions dites « d'appui social » développées dans les années 1990 en vue de promouvoir l'égalité d'accès des jeunes à l'école, quelles que soient leurs origines sociales et territoriales.

Parmi ces interventions, il y a eu le lancement des programmes Tayssir, l'opération « Un million de cartables », la généralisation et l'optimisation des cantines scolaires, le développement du transport scolaire et la construction d'internats.

L'ONDH et l'Institut National de l'Education ont convenu de réaliser une évaluation quantitative de ces programmes avec les objectifs suivants :

- Déterminer l'impact de ces programmes sur la fréquentation et la réussite scolaire, ainsi que sur le développement familial ;
- Analyser le degré d'intégration de ces programmes ;
- Apprécier la pertinence de la stratégie de ciblage des programmes d'appui social.

L'évaluation quantitative nécessite également la conduite d'une investigation qualitative pour apprécier le fonctionnement des établissements scolaires et le service qui y est rendu.

A la suite des procédures de consultation, l'atelier de lancement de ladite étude a eu lieu le 28 novembre 2016 en présence des représentants du département de l'Education Nationale et de l'INE. Au cours de cet atelier, le groupe d'experts retenus par l'ONDH a présenté sa méthodologie et a fait part de ses besoins en termes de données et d'informations auprès des différents représentants des départements concernés.

➤ Etude qualitative sur les prestations de services de soins de santé primaire au Maroc

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Mondiale, l'ONDH conduit une évaluation des services rendus par les établissements de soins de santé primaire dans le cadre d'un projet plus global de suivi-évaluation des prestations de services rendus par les secteurs sociaux (Education et Santé). Concernant le secteur de la santé, une étude qualitative est en cours pour

examiner la performance des services de soins de santé primaire (production de soins, identification des facteurs contextuels des différents niveaux de performance).

➤ **Etude sur l'évaluation de la couverture médicale au Maroc à partir des enseignements des données du Panel 2015 de ménages :**

L'étude sur la couverture médicale au Maroc à partir des enseignements des données du panel 2015 est en cours de réalisation. Celle-ci est destinée à déterminer les caractéristiques socio-économiques de la population couverte par les régimes de couverture médicale, étudier l'état de santé et du recours aux soins de cette population en fonction des régimes de couverture, examiner le degré de satisfaction de la population envers la couverture médicale et analyser les dépenses de cette population pour l'hospitalisation et les autres prestations. L'analyse du module couverture médicale est en attente des données du panel 2015.

➤ **Etude sur l'inclusion du monde rural (petite agriculture familiale)**

L'étude sur la petite agriculture familiale (PAF) est réalisée en partenariat avec la FAO. Les objectifs de l'étude, selon le document de projet (Prodoc), consistent à appréhender les caractéristiques et les tendances propres à la PAF dans chaque espace agro-écologique du Royaume ainsi que les voies d'amélioration des interventions publiques pour renforcer l'inclusion des populations rurales les plus vulnérables. Les résultats attendus se situent à deux niveaux :

- Extension des effets des politiques et programmes publics dans une zone pilote.
- Étendre les méthodes et outils d'observation et d'évaluation validés dans les zones pilotes dans le cadre d'études ultérieures aux autres espaces agro-écologiques du pays.

En 2016, les activités de lancement de l'étude ont été réalisées ainsi que la mise en place de l'équipe d'experts. Cela a permis de démarrer les enquêtes sur le terrain dans les zones pilotes identifiées pour définir l'échantillonnage et les critères de zonage.

➤ **Etude sur la pauvreté des enfants au Maroc**

Dans le cadre de la convention cadre et la convention spécifique entre l'ONDH et le Ministère de la solidarité de la femme de la famille et du développement social MFFSDS signées le 21 juillet 2016, L'ONDH réalise une étude sur le profil de l'enfance au Maroc selon une approche spécifique de l'UNICEF, nommé N-MODA (National - Analyse du chevauchement des privations multiples). Cette étude se base principalement sur les données de l'enquête panel des ménages

de l'ONDH. Son objectif est de dresser un profil de la pauvreté des enfants au Maroc selon l'approche multidimensionnelle N-MODA, avec les objectifs suivants :

- Dresser le profil de la pauvreté monétaire des enfants au Maroc basée sur le seuil national de la pauvreté par milieu de résidence ;
- Dresser le profil de pauvreté multidimensionnelle des enfants et celui de leurs privations selon les différents groupes d'âges (petite enfance, enfance et adolescence) et par milieu de résidence ;
- Conduire une analyse simple des privations des enfants et une analyse du chevauchement des privations multiples par groupes d'âges et par milieu de résidence ;
- Mettre en évidence la problématique des enfants vivant dans la pauvreté et offrir une meilleure compréhension des principales causes de leur pauvreté.

➤ **Etude sur la situation des personnes âgées au Maroc :**

Dans le cadre du partenariat cité au paragraphe précédent entre l'ONDH et le MFFSDS, une étude globale sur les personnes âgées est menée par l'ONDH. Elle est notamment motivée par l'intérêt croissant de ce sujet qui préfigure d'une «révolution démographique silencieuse» en voie d'impacter plusieurs domaines socioéconomiques : la consommation, l'emploi, les régimes de retraite, les réseaux de soin, la sécurité sociale, la structure et les solidarités familiales, etc.

L'étude en cours fera la synthèse des différents travaux menés dans ce domaine au Maroc, actualisera les connaissances scientifiques relatives à la situation des personnes âgées, notamment, à la lumière des résultats de l'enquête Panel de l'ONDH. Elle permettra également de conduire des enquêtes qualitatives, développer une démarche prospective à l'horizon 2030 et de « benchmark international » pour recueillir les bonnes pratiques internationales.

➤ **Exploitation de la base des données sur les projets et les actions de l'INDH 2005-2014**

L'exploitation de cette base de données a permis d'évaluer des progrès réalisés par l'INDH en matière de projets et actions programmés durant la période 2005-2015 et le financement alloué à la réalisation de ces derniers.

Elle a permis aussi d'identifier les projets et les coûts y afférents financés par l'Etat, les collectivités locales et les autres acteurs ainsi que leur contribution à ces projets.

➤ **Agenda 2030 des ODD et contribution de l'ONDH au suivi et à l'évaluation des objectifs de développement durable (ODD)**

L'ONDH a réalisé une note méthodologique sur la « contextualisation » des ODD au Maroc et la contribution possible de l'ONDH au suivi et à l'évaluation des objectifs de développement durable qui seront conduits au niveau national.

De plus, le Président de l'ONDH est intervenu au forum de haut niveau sur l'évaluation du développement durable qui s'est tenu en Juillet 2016 au siège de l'Unicef à New-York. Cette rencontre a également été l'occasion de présenter les outils développés par l'ONDH qui permettront de contribuer, dans le cadre des ODD, aux études d'évaluation des politiques publiques ayant trait au développement humain ; dimension essentielle du développement durable.

➤ **Préparation et mise à jour du dossier méthodologique du Panel 2017 : en cours de réalisation.**

En vue de l'utilisation des données récentes et fiables dans les études d'évaluation dans le domaine du développement humain menées par l'ONDH, ses partenaires, les experts et chercheurs, une attention particulière a été donnée en 2016 à l'opération d'apurement des données de la vague 2017 du Panel de ménages. Ces données vont permettre de satisfaire les besoins des études en cours et celles programmées dans les prochaines années aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

➤ **Etude sur le référentiel du développement humain (concepts et indicateurs)**

Après une série de réunions d'experts conduites au sein de l'ONDH avec les membres de son Conseil, l'Observatoire a engagé une réflexion sur les concepts du développement humain et ses référentiels ainsi que son adaptation au contexte national avec l'objectif de produire un rapport sur le développement humain en 2017.

Pour ce, il a organisé plusieurs sessions de concertations élargies avec d'autres institutions concernées par ces sujets afin de reposer les termes du concept de développement humain selon une démarche participative.

Ce rapport permettra d'apprécier le niveau de développement de notre Royaume à partir d'un indice qui sera publié et calculé périodiquement aux deux niveaux national et régional. Il permettra également l'analyse des évolutions dans le temps de ses composantes et leur prise en compte dans les politiques publiques. Cet indice sera réalisé à travers une grille d'indicateurs élaborée en concertation avec l'ensemble des institutions nationales et internationales œuvrant pour le développement humain.

Il sera l'occasion également pour débattre et analyser une thématique d'actualité fortement corrélée au Développement humain de notre pays. La thématique désignée pour cette première édition du rapport est celle des inégalités.

Trois axes de questionnements sont abordés comme socle de la réflexion :

- ✓ **Réinterroger les référentiels sur lesquels les travaux de l'ONDH devraient se baser** : la Constitution adoptée en Juillet 2011, les Discours Royaux, le Rapport du Cinquantenaire du Développement, les engagements internationaux de l'Etat marocain, les ODD...
- ✓ **Réexaminer les contours du développement humain par rapport à notre référentiel** : Quel concept de développement humain durable doit-on adopter ? Repenser les indicateurs à prendre en considération, concevoir une pondération des objectifs en fonction des spécificités et des urgences du pays...
- ✓ **Faudrait-il développer des outils d'investigation spécifiques** en vue de recueillir les informations requises pour rendre compte du développement humain au Maroc à travers le déploiement d'une grille d'indicateurs à développer par l'ONDH ?

Ces premières réunions de lancement des travaux relatifs à l'élaboration de ce rapport ont été entamées durant le deuxième semestre de 2016.

➤ **Etude de suivi-évaluation de la gouvernance locale et de la convergence territoriale des actions de développement humain**

Dans le cadre de ses missions de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement humain, l'ONDH a lancé la réalisation d'une étude d'évaluation de la gouvernance et de la convergence des programmes, projets et autres actions de développement humain menés aux diverses échelles territoriales du pays.

La Charte d'aménagement du territoire, ainsi que ses outils (SRAT, SDAU, PA, etc.) sans oublier les PCD, constitueront une clef d'entrée pour cette étude. La dite étude permettra ainsi d'établir une situation de référence qui correspond à l'année 2017 et qui sera une base de comparaison des zones étudiées dans l'espace, en milieu urbain et rural, et dans le temps, c'est-à-dire selon une approche longitudinale.

➤ **Etude de mise en place d'un Réseau des Centres de Documentation Virtuels sur le Développement Humain**

Afin de mettre à la disposition des acteurs du développement humain une documentation fiable, accessible et regroupée, l'ONDH a entamé une série de rencontres avec les différents partenaires nationaux producteurs et détenteurs d'information concernant le développement humain, afin de mettre en commun la documentation disponible, dans leurs centres de documentation, relative au développement humain.

Il s'agit de la création d'un Réseau des Centres Virtuels de documentation sur le développement humain à travers la mise en place d'une plateforme de recherche documentaire fédérée en texte intégral commune et accessible au grand public, regroupant une grande partie de la richesse documentaire nationale sur le DH en termes de documents.

L'étude a pour objet de définir les conditions de mise en place de ce Réseau des Centres Virtuels de documentation sur le développement humain, et l'extension du Centre virtuel de documentation de l'ONDH via son alimentation avec davantage de documents sur le DH.

Au cours de cette année, un appel d'offres ouvert pour l'initiation des travaux de la mise en place de la plateforme de recherche fédérée pour le réseau et l'extension du centre virtuel de l'ONDH a été lancé. Cet appel d'offres a été déclaré infructueux. Ce dernier sera lancé au premier trimestre 2017.

➤ **Etude sur le profil du développement territorial : santé et éducation**

Si l'IDH permet d'établir un classement comparatif entre les différents pays du monde, il souffre en revanche de deux lacunes importantes : d'une part, il est peu approprié pour des échelles géographiques plus fines et, d'autre part, il ne permet pas de rendre compte d'une façon dynamique et moins statique des progrès ou des retards constatés.

Pour pallier à ces limites, l'ONDH a élaboré des cartes des déficits sociaux au niveau régional reprenant deux dimensions de l'IDH, à savoir l'éducation et la santé, mais avec des indicateurs mieux adaptés à la situation du Maroc et disponibles à l'échelle infranationale.

Pour la dimension santé, l'indicateur retenu est le taux d'encadrement médical qui est mesuré à l'échelon provincial. Pour la dimension éducation, l'indicateur retenu est le taux de réussite à la fin du cycle collégial, qui est mesuré à l'échelle du cercle.

La valeur de l'indice de développement social (IDS) est la moyenne arithmétique des indices obtenus pour chacune des deux dimensions. Plus l'IDS est élevé, plus le niveau de développement humain du territoire est satisfaisant.

Le rapport final est réalisé et est en cours de finalisation.

➤ **Etude sur les disparités territoriales en matière d'accès aux services et infrastructures de base**

L'accès aux services et infrastructures de base constitue un élément incontournable pour contribuer au développement humain des populations. Ces accès en matière d'éducation, de santé, d'eau potable, d'électricité, des routes,... participent de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des gens globalement.

Les disparités territoriales peuvent compromettre la réussite de toute politique ou tout programme de croissance, en aggravant les déséquilibres économiques et les niveaux de développement humain et social. Pour appréhender ces disparités territoriales, l'ONDH a lancé une étude analytique et cartographique en se basant sur son système d'information.

Un appel d'offres a été lancé pour désigner le consultant qui interviendra dans cette étude.

ENQUETES LANCEES AVANT 2016 : ETAT D'AVANCEMENT

➤ **Résultats des données du panel des ménages, vague 2013**

- a. L'apurement des données de l'enquête 2013 a été réalisé en 2016
- b. L'exploitation des données de l'enquête panel de ménages 2013 et évolution par rapport à 2012 également réalisée. Elle a donné lieu à l'élaboration des rapports suivants :
 - i. Le développement et la pauvreté multidimensionnelle
 - ii. L'éducation et la santé en 2013 ;
 - iii. L'emploi en 2013 ;
 - iv. Les dépenses, revenus et inégalités en 2013
 - v. Les conditions d'habitat et l'accès aux services de base en 2013 ;
 - vi. La synthèse comparative des principaux résultats.

➤ **Apurement des données de l'Enquête Panel des ménages : vague 2015, réalisée**

Il s'agit de préparer les bases de données du panel de 2015 qui ont servi pour le lancement des études réalisées par l'ONDH en collaboration avec ses partenaires : étude sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants, étude sur la situation des personnes âgées au Maroc, l'étude sur l'évaluation de la couverture médicale au Maroc. Il s'agit aussi de fournir les nouvelles données pour l'actualisation de différents travaux de l'ONDH et répondre aux requêtes des autres partenaires en matière de développement humain.

➤ **L'évaluation de l'efficacité des méthodes de ciblage du RAMed et de Tayssir est en cours de réalisation**

ENQUETES LANCEES EN 2016 : ETAT D'AVANCEMENT

En 2016, plusieurs enquêtes lancées en cours d'année ont donné lieu à des activités de collecte, de compilation et d'analyse des données. Il s'agit des enquêtes suivantes :

➤ **Enquête quantitative sur les Indicateurs de Prestations de Services en Éducation (IPSE) :**

Cette enquête vise l'établissement d'indicateurs de compétences, des indicateurs d'efforts des services fournis aux élèves et d'indicateurs d'intrants destinés à évaluer les ressources matérielles et humaines et mieux comprendre les mécanismes de réussite et les causes de dysfonctionnement. L'enquête sur le terrain a été réalisée, l'analyse quantitative est en cours.

➤ **Enquête pour la collecte des données du deuxième passage de l'impact de l'INDH II en milieu rural 2016 :**

Cette enquête a pour objet la réalisation des travaux de collecte et d'apurement des données du second passage de l'étude d'évaluation d'impact de la deuxième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH II) au niveau du milieu rural 2016. Les résultats de l'enquête devront contribuer à l'évaluation de l'impact de l'INDH phase II évoquée plus haut (chapitre études).

➤ **Enquête sur les perceptions des bénéficiaires et non bénéficiaires du RAMed**

Dans le cadre de la réalisation de l'étude sur l'évaluation du RAMed «Soutenabilité, Effectivité et Perception », évoquée plus haut (chapitre études), une enquête de perception et d'évaluation du RAMED a été lancée dans la région de Fès-Meknès. Cette enquête vise la collecte des données auprès d'un échantillon de bénéficiaires du RAMed qui ont pu accéder à des services de soins et hospitaliers dans le CHU de Fès, ainsi qu'un échantillon comparatif de non ramédistes.

ENRICHISSEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION AL BACHARIA

➤ **Enrichissement du système d'information Al Bacharia par de nouveaux constituants**

Un système d'information ne peut garantir à ses utilisateurs des décisions fondées et plausibles concernant les bassins de vie de la population dans notre Royaume sauf si les données sur lesquelles seront basées ces décisions reflètent le vécu actuel.

De ce fait, l'Observatoire National du Développement Humain veille à l'actualisation des données contenues dans son système d'information et intègre, dès que le besoin surgit et que l'information est disponible, de nouveaux constituants pour refléter au mieux la situation réelle de la population.

1. Mise à jour du Tableau de bord d'Al Bacharia

L'ONDH a procédé à la mise à jour des données contenues dans son tableau de bord en intégrant, dès que le système statistique le permet, les données les plus récentes relatives aux différentes thématiques traitées. A cet effet, les statistiques disponibles ont été renseignées jusqu'à l'année 2015 et les données relatives aux ODD ont été également introduites avec des prévisions à l'horizon 2030. Ce qui permettra une comparabilité à l'échelle nationale et internationale.

2. Mise à jour du Système d'Information Territorial

L'ONDH a également procédé à l'intégration de nouvelles couches cartographiques, secteurs et données dans son SIT pour garantir une image actualisée et complète du territoire de notre pays. De ce fait, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 ont été intégrées, le nouveau découpage administratif, la couche des Douars, la couche du Maroc Forestier et celle du réseau routier entre autres ont été également

introduites. Quant aux secteurs, de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme rural. Ils feront dorénavant partie des secteurs à renseigner dans le SIT.

3. Adaptation du SIT au nouveau découpage territorial

Afin de répondre aux exigences relatives à la gouvernance locale apparue plus concrètement avec le chantier de la régionalisation avancée, l'Observatoire National du Développement Humain a procédé à l'adaptation de son Système d'Information Territorial au nouveau découpage territorial.

A cet effet, il a entrepris, durant le premier semestre de l'année 2016, la couverture de 16 Préfectures et Provinces pour compléter la couverture de sept régions selon le nouveau découpage territorial. Ce travail concerne la géolocalisation et la collecte des données des Préfectures/Provinces de Fès, de Moulay Yaacoub, de Séfrou, de Boulemane, d'Ouarzazate, de Zagora, de Tinghir, de Ben Slimane, d'El Jadida, de Berrachid, de Settat, de Sidi Bennour, de Khouribga, de Béni Mellal, de Fquih Ben Saleh, d'Azilal et de Sidi Ifni.

➤ Formation au profit des acteurs locaux sur Al Bacharia

En Parallèle aux travaux de couverture des Préfectures/Provinces non couvertes, et dans la vision de l'Observatoire de l'appropriation d'Al Bacharia au niveau local, des sessions de formation au profit des acteurs locaux se sont déroulées au sein de 23 Préfectures/Provinces pour lesquelles les opérations de collecte et de géolocalisation des données ont été finalisées.

S'étalant sur une durée de deux jours pour chaque province, ces formations ont permis à l'ensemble des bénéficiaires une compréhension de l'objectif et de l'utilité d'Al Bacharia, en plus d'une assimilation de la manipulation de l'ensemble de ses composantes pour une utilisation optimale des différentes fonctionnalités qu'il offre.

GENERALISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION TERRITORIAUX (SIT) : ETAT D'AVANCEMENT

➤ Etude sur l'extension du système d'information territorial

Afin de mettre à la disposition des décideurs un outil complet de prise de décision et de plaidoyer ainsi qu'une image fidèle du territoire national, l'ONDH a procédé à la couverture de l'ensemble du territoire national à travers la couverture des cinq régions de notre Royaume non couvertes par le SIT.

Cette opération consiste en la géolocalisation de tous les établissements et projets du développement humain et la collecte des données quantitatives et qualitatives y afférentes durant la période s'étalant entre 2008 et 2015. Ces établissements et projets appartiennent principalement aux secteurs de l'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle, l'Enseignement Supérieur, la Santé, la Fondation Mohamed V, les coopératives, l'Entraide Nationale, la Jeunesse et Sports, l'INDH, en plus des données nouvelles qui enrichiront le système dans ces cinq régions relatives à l'agriculture, aux eaux et forêts, à l'utilisation des terres au niveau des communes, à l'artisanat, au tourisme rural, aux équipements et transports...

Ce travail va concerner l'ensemble des communes des préfectures et provinces des régions de Marrakech-Safi, de Souss-Massa, de Guelmim-Oued Noun, de Laâyoune-Sakia El Hamra et d'Ed Dakhla-Oued Ed Dahab.

La première phase relative à la mobilisation du personnel et des moyens de collecte, de géolocalisation et réalisation de la formation du personnel d'enquête est achevée.

Les réunions de lancement des travaux et la collecte des données sur le terrain seront prévues au premier semestre 2017.

➤ **Restitution des données géolocalisées dans les Préfectures/Provinces couvertes**

Afin d'assurer une fiabilité optimale des données recueillies sur le terrain, et juste après leur intégration dans le SIT, l'Observatoire National du Développement Humain veille à organiser des réunions de restitution des résultats de la géolocalisation des établissements et projets au sein des Préfectures/Provinces fraîchement couvertes.

Ces réunions se déroulent en présence des Hauts Responsables des Préfectures/Provinces en plus des services extérieurs pour garantir une exactitude maximale des informations mises à disposition des décideurs et utilisateurs du SIT.

Les restitutions des résultats de la collecte des données sur le terrain ont été effectuées pour la majorité des Préfectures/Provinces des régions couvertes.

Il reste quelques Préfectures/Provinces pour lesquelles cette opération a été programmée pour l'année 2017.

ENCADRE

ORGANISATION D'ATELIERS DE TRAVAIL PAR L'ONDH

L'approche participative de l'ONDH dans la réalisation des projets d'études est mise en œuvre à travers les ateliers réunissant les experts et partenaires concernés par les thématiques abordées. Ces ateliers qui représentent une composante importante de l'activité de l'ONDH ponctuent les étapes de lancement des études, de restitution des étapes intermédiaires et de résultats. En 2016, les principaux ateliers organisés par l'ONDH sont listés comme suit :

ATELIERS DE LANCEMENT D'ETUDES

- Lancement de l'étude sur la pauvreté des enfants ;
- Lancement de l'étude sur la situation des personnes âgées ;
- Lancement de l'étude d'appui social à l'école ;
- Préparation du plan de sondage des écoles de l'échantillon de l'enquête sur les Indicateurs de Prestation de Services en Éducation (IPSE) ;
- Atelier technique sur le plan de sondage du Panel 2017 pour l'extension de son échantillon au niveau régional ;
- Lancement de l'étude sur l'inclusion en milieu rural (PAF)
- Lancement de l'étude sur la situation des personnes âgées et sur la situation des enfants

ATELIERS DE RESTITUTION DE RESULTATS D'ETUDES

Restitution d'étapes

- Atelier de restitution de l'étude sur le développement de la petite enfance au Maroc ;
- Atelier de restitution du rapport quantitatif sur les personnes âgées ;

Restitution d'étapes finales

- Atelier de présentation des résultats de l'étude quantitative de l'évaluation des prestations des établissements primaires (IPSE)
- Atelier de présentation des résultats de la phase II de l'étude « Mobilisations collectives, mouvement associatif et procédures de mise en œuvre de l'INDH dans les quartiers ciblés de l'INDH (Phase II) ».

ATELIERS DE CONCERTATION :

- Ateliers de concertation sur le référentiel du Développement humain

RENCONTRES NATIONALES ET INTERNATIONALES

PARTICIPATION DE L'ONDH A DES RENCONTRES NATIONALES

➤ Rencontres sur la thématique des inégalités sociales

L'ONDH et l'Université Internationale de Rabat (UIR) ont co-organisé deux conférences ayant trait à la problématique des inégalités sociales destinées aux étudiants en master. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du renforcement des relations entre l'ONDH et le monde académique. Ce fut également l'occasion d'exposer les outils d'évaluation développés par l'ONDH et de jeter de nouveaux regards sur la problématique des inégalités sociales et de leur traitement.

➤ **Participation à la consultation nationale sur la « contextualisation » de l'Agenda de Développement Durable au Maroc**

Pour accompagner le débat sur l'agenda 2030 dans le cadre de la consultation nationale sur la « contextualisation » des ODD au Maroc, l'ONDH a participé activement aux rencontres nationales organisées sur ce sujet. L'ONDH a mis en exergue à ces différentes occasions, l'identification des priorités nationales dans le domaine du développement humain, le diagnostic des indicateurs de mesure et d'évaluation ainsi que le système d'information statistique de l'ONDH.

➤ **Célébration de la journée internationale de la femme**

L'ONDH a tenu à célébrer la journée internationale de la femme le 8 mars. Cet événement a été l'occasion de souligner l'importance du rôle des femmes au sein de l'Observatoire ainsi que la nécessité de continuer à œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Pour rappel, l'ONDH, qui accorde une place importante à l'approche genre dans ses travaux, mène actuellement une étude sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique (état des lieux et perspectives), dont la deuxième phase est en cours d'achèvement (voir chapitre études plus haut).

PARTICIPATION DE L'ONDH A DES RENCONTRES INTERNATIONALES

➤ **Participation à l'atelier de la Commission Economique et Sociale de l'Afrique de l'Ouest**

L'ONDH a participé à la préparation de la note conceptuelle du futur rapport de la Commission Economique et Sociale de l'Afrique de l'Ouest (CESAO) qui sera publié en 2017. Cette note traite des défis budgétaires affectant les pays arabes pour atteindre les ODD : efficacité de la politique budgétaire des pays arabes en termes de croissance, de réduction de la pauvreté et des inégalités, de diversification des secteurs économiques, de création d'emplois et de développement humain.

Cet atelier, au cours duquel ont été discutées les questions de méthodologie de collecte et de disponibilité des données, a été l'occasion d'examiner les répercussions de cette problématique sur le contexte marocain et de partager avec l'équipe de la CESAO les grandes lignes de son rapport National sur développement humain.

➤ **Participation au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable, agenda 2030, New-York (Siège des Nations-Unies) :**

M. Rachid Benmokhtar, Président de l'ONDH, a pris part au Forum Politique de Haut niveau sur l'Evaluation du Développement Durable tenu en juillet 2016, au siège de l'Unicef à New York. Lors de cette manifestation, M. Benmokhtar a présenté les outils développés par le Maroc pour garantir une meilleure évaluation de l'action gouvernementale en termes de développement humain.

Devant un parterre de parlementaires et d'experts en développement de diplomates et une assistance de journalistes, le Président de l'ONDH a mis en avant l'outil « Panel de ménages » développé par l'observatoire, en tant que système de collecte et de traitement de données qui renseigne sur nombre de sujets relatifs au développement social, au développement durable, à l'impact environnemental, et qui permet une ventilation de ces résultats par région et par communauté.

Additionné à d'autres outils, celui-ci facilite l'élaboration d'une cartographie nationale offrant une meilleure évaluation des disparités par région et par communauté sur des questions liées à l'éducation, la santé et l'emploi.

➤ **Participation aux travaux du 5ème congrès arabe de l'évaluation**

L'ONDH a participé à la 5ème Conférence annuelle du réseau arabe de l'évaluation (EvalMENA) à Tunis organisée par le Réseau Tunisien de l'Evaluation (RTE). La conférence avait pour objectif d'examiner l'agenda global de l'évaluation 2016-2020 et d'adopter l'agenda arabe de l'évaluation pour la même période. En marge des séances plénières qui ont vu la participation de plusieurs évaluateurs et décideurs publics (parlementaires et membres des gouvernements) des panels ont été organisés tout au long de la conférence. L'ONDH y a participé à travers un exposé de l'étude sur l'évaluation de l'impact de l'INDH.

➤ **Participation au séminaire international sur la problématique des inégalités**

L'ONDH a pris part au séminaire sur "La problématique des inégalités : un enjeu crucial pour le développement du Maroc", organisé fin avril à Rabat par les services du Chef du Gouvernement et la Banque Africaine pour le Développement.

➤ **Participation à la COP 22 :**

L'ONDH a pris part à la 22^e Conférence des Parties des Nations-Unies sur le Climat organisée du 11 au 18 novembre 2016 à Marrakech. L'Observatoire a été admis à disposer d'un stand dans le cadre de la zone verte aux côtés de plusieurs institutions nationales (CNDH, CCME, IRES, HACA, Cour de Cassation, etc.).

L'ONDH a également saisi cette occasion pour animer au sein de la zone verte, au niveau de l'agora « Territoires », une conférence sur le système d'information territorial « Al Bacharia » développé par l'Observatoire.

ORGANISATION PAR L'ONDH DE RENCONTRES INTERNATIONALES ORGANISEES

➤ **Forum International Francophone de l'Evaluation (2^e Edition-FIFE2)**

Le Réseau Francophone de l'Evaluation a organisé, du 13 au 16 décembre 2016 à Marrakech, le Forum International Francophone de l'Evaluation (FIFE 2) en partenariat avec l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) et l'Association Marocaine de l'Evaluation (AME).

Sur le thème de « L'évaluation face aux nouveaux défis de développement », le FIFE 2 a réuni des décideurs politiques, des hauts fonctionnaires et experts nationaux et internationaux représentants les principales organisations et institutions concernées par cette thématique : parlements, cours des comptes, administrations publiques, associations et universités. Plusieurs sessions d'échange ont été réalisées sous forme de :

- **Forums institutionnels** pour échanger sur les places respectives des Gouvernements, des Parlements et des Institutions Supérieures de Contrôle dans la mise en œuvre de l'évaluation au niveau des pays ;
- **Forums thématiques** touchant au développement de l'évaluation des actions publiques locales et territorialisées, l'évaluation des Droits Humains, et des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- **Carrefours** d'idées des évaluateurs émergents et de la structuration des VOPEs francophones ;
- **Sessions de formation** ciblées pour les différentes catégories de participants.

CO-PRESIDENCE de l'ONDH DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL du FIFE2

Lors du FIFE2, l'ONDH a coprésidé dans le cadre des forums institutionnels, le Forum intergouvernemental qui a débattu de la place respective des Gouvernements et des expériences nationales en cours dans la mise en œuvre de l'évaluation au niveau étatique.

Pour la majorité des pays de l'espace francophone, il a été noté que l'évaluation était une pratique nouvelle au niveau national. L'objectif du Forum intergouvernemental était de sensibiliser les acteurs publics aux enjeux de l'évaluation face aux nouveaux défis afin de promouvoir la culture de l'évaluation auprès des pouvoirs publics et de nouvelles méthodes de management de l'action publique. Le Forum Intergouvernemental a été l'occasion de mutualiser les expériences et les savoir-faire des pays du Nord et du Sud les plus avancés dans chacun de ces domaines.

FORMATIONS

PARTICIPATION DE L'ONDH A DES FORMATIONS

➤ Renforcement des capacités de l'ONDH en économétrie de Panel

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres de l'ONDH en économétrie de panel, le personnel de l'ONDH a bénéficié d'une formation sur mesure du logiciel Stata pour l'exploitation des données de l'enquête Panel de ménages, l'utilisation des techniques de l'économétrie des données de panel et la pratique des outils statistiques d'évaluation des politiques publiques en matière de développement humain.

ORGANISATION PAR L'ONDH DE FORMATIONS

➤ Formation en analyse multidimensionnelle de la pauvreté et des privations selon l'approche MODA

Dans le cadre de la collaboration entre l'ONDH, le Ministère de la Solidarité De La Femme De La Famille Et Du Développement Social, et l'UNICEF pour le lancement de l'étude spécifique sur le profil de l'enfance au Maroc, un atelier de formation d'une équipe de l'ONDH et ses partenaires des secteurs sociaux sur le National MODA a eu lieu en juillet 2016.

N-MODA ou National MODA - Analyse du chevauchement des privations multiples fournit une approche globale des aspects multidimensionnels de la pauvreté et de la privation infantile. Elle est développée afin de faciliter l'analyse des inégalités et de fournir des instruments pour identifier les enfants victimes de privations. L'approche MODA repose sur une définition holistique du bien-être des enfants, centrée sur l'accès à divers biens et services essentiels à leur survie et leur développement.

MODA se concentre sur l'enfant comme unité d'analyse, plutôt que sur le ménage et reconnaît que les besoins des enfants ne sont pas homogènes au cours de leur enfance. L'analyse N-MODA offre la possibilité de faire des choix propres à chaque pays.

Cette approche permettra de dresser le profil de la pauvreté des enfants au Maroc. Cela permettra d'avoir une analyse profonde des inégalités affectant les enfants au niveau du revenu et au niveau social permettant ainsi d'identifier les enfants victimes de privations multiples aux niveaux national, urbain et rural.

➤ **Programme International de Formation en Evaluation de Développement (PIFED) administré par l'ENAP Canada**

Dans le cadre de ses missions de contribution au développement de la connaissance, l'ONDH a organisé une formation de haut niveau. Il s'agit du Programme international de formation en évaluation du développement (PIFED) délocalisé et administré par l'Ecole Nationale d'Administration Publique (ENAP) du Canada.

L'ENAP offre ce programme en collaboration avec le Groupe d'évaluation indépendante (IEG) de la Banque mondiale. Cette formation, assurée par des professeurs de l'ENAP et des experts en évaluation de renommée internationale, est rendue possible grâce au soutien financier accordé par le ministère des Affaires mondiales du Canada. Elle a été délocalisée pour la première fois au Maroc, afin d'en faire profiter plus de 30 participants incluant les partenaires de l'ONDH.

Le contenu de ce programme consiste à intégrer les notions théoriques relatives aux concepts et principes de l'évaluation et de mettre en application dans le cadre d'ateliers les apprentissages conceptuels.

En plus de rencontrer des professeurs et des experts internationaux en évaluation, le PIFED permet également aux participants de joindre une communauté internationale de praticiens en évaluation. En effet, le PIFED privilégie les situations d'échanges entre l'ensemble des intervenants, favorisant ainsi le renforcement de réseaux d'apprentissage en évaluation.

PARTENARIATS 2016

CONVENTIONS EN COURS

- **Achèvement du 2^o cycle programme conjoint ONDH-ONU (2012-2016) et reconduction pour un 3^{ème} cycle de partenariat avec les agences des Nations Unies.**

Suite aux performances réalisées lors du premier cycle de coopération entre l'ONDH et les agences des Nations Unies (2008-2011) visant à appuyer l'ONDH dans l'accomplissement de ses missions, un deuxième cycle avait été reconduit pour la période 2012-2016.

Ce projet s'inscrivait dans le cadre de partenariat du système des Nations Unies avec le Gouvernement marocain (Plan d'Action Commun - UNDAF 2012-2016) qui vise une programmation conjointe en vue de la pérennisation et de la consolidation des acquis en appui aux nouvelles réformes liées au développement humain. Une réunion a été programmée en novembre 2016 pour passer en revue les résultats et réalisations de l'année en cours. Dans ce sens. Les activités réalisées dans le cadre des trois produits suivants ont été détaillées :

- Les outils de veille stratégique sont implémentés, mis en œuvre et opérationnels aux niveaux régional et territorial pour un meilleur ciblage des populations vulnérables.
- Les capacités d'analyse et de pratique d'évaluation des politiques publiques de Développement Humain sont renforcées pour aider à la prise de décision.
- La communication, le partenariat et le plaidoyer pour le développement humain équitable et pour l'institutionnalisation de l'évaluation sont renforcés en harmonie avec la nouvelle constitution.

Suite à la présentation des résultats, le comité directeur s'est félicité de la qualité du travail et des réalisations du Programme Conjoint, ainsi que la forte valeur ajoutée qu'a apporté le travail conjoint avec 4 agences des NU (UNICEF, FNUAP, ONU Femmes et PNUD) en notant l'accord de principe de l'ensemble des représentants des agences des Nations Unies de renouveler le partenariat avec l'ONDH avec la possibilité d'intégrer de nouvelles agences des nations unies dans le prochain cycle de programmation. Une retraite est prévue en janvier 2017 pour formaliser le nouvel accord.

CONVENTIONS SIGNEES

- **Signature d'une convention cadre de partenariat et d'une convention spécifique entre l'ONDH et le Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social (MSFFDS)**

La convention cadre a établi les termes d'un partenariat portant sur l'échange d'informations et de données ayant trait aux champs d'intérêt commun touchant au développement humain. La convention spécifique quant à elle a pour objet la réalisation de deux études approfondies relatives à des thématiques essentielles du développement humain ; l'enfance et les personnes âgées. La première étude concerne la situation des enfants au Maroc. Elle a pour objectif de dresser le profil de la pauvreté des enfants selon une approche monétaire et selon une approche de mesure multidimensionnelle de la pauvreté des enfants.

La deuxième étude traite des personnes âgées en faisant le point sur l'évolution, les caractéristiques et la situation des personnes âgées (leur vécu, leurs besoins, leurs attentes et aspirations). L'étude devra également se pencher sur les acquis et les défaillances de l'Etat en matière de réponse aux besoins spécifiques de cette catégorie de la population. La cérémonie de signature a été également l'occasion de lancement desdites études.

➤ **Signature de deux conventions cadre et deux conventions spécifiques selon un même modèle de coopération entre d'une part l'ONDH et Université Moulay Ismaïl de Meknès et d'autre part l'ONDH et l'Université Mohammed Premier d'Oujda**

La convention cadre prévoit une étroite collaboration entre l'ONDH et ses deux partenaires pour la mise en place d'une plateforme d'études et de recherches à l'échelle régionale dédiée au développement Humain au sein de chacune des deux universités dans le but de :

- Capitaliser sur les initiatives de collaboration et créer un contexte de collaboration permanent dans le cadre d'une approche régionale et décentralisée du SIT de l'ONDH ;
- Appuyer l'approbation par l'Université et les entités territoriales du SIT ;
- Développer une approche régionale du SIT.

La convention spécifique prévoit quant à elle quatre axes d'activités identifiées et budgétisées dans le cadre d'une matrice d'activités jointe à la convention spécifique :

- ✓ **Axe 1** : activités d'appropriation à l'échelle locale du Système d'information territorial (formation de l'équipe chargée du SIT et de la plateforme technique) ;
- ✓ **Axe 2** : Soutien à la recherche et l'analyse sur le développement humain au niveau local (Etude sur le profil du DH et sur les disparités territoriales) ;
- ✓ **Axe 3** : développement des outils (Organisation d'une journée d'études, des ateliers et l'échange d'expériences) ;
- ✓ **Axe 4** : Formation et Recherche scientifique (Lancement d'un master sur l'évaluation des politiques publiques et Encadrement des doctorants).

PUBLICATIONS, COMMUNICATIONS ET MEDIAS

PUBLICATIONS

➤ Rapport annuel de l'ONDH

Dans le cadre de ses prérogatives, l'ONDH a élaboré un rapport consacré à l'évaluation de l'INDH. Ce rapport, en plus d'une analyse du bilan d'exécution de l'INDH pour la période 2005-2014, examine trois axes majeurs des programmes de l'INDH, la pertinence géographique du ciblage, la pérennité des projets réalisés et leur impact sur les populations ciblées.

Ce rapport confirme, sur la base d'analyses objectives quantifiées, le rôle et l'impact de l'INDH dans la mise en œuvre d'une démarche de développement humain durable au Maroc. Néanmoins, il fait apparaître un certain nombre de questionnements touchant au recentrage des approches et des méthodes, notamment, au regard des évolutions institutionnelles dictées par la nouvelle Constitution et la régionalisation avancée, dans le but d'amplifier l'action de l'INDH sur les leviers essentiels du développement humain, conformément aux orientations stratégiques contenues dans le Discours Royal du 30 juillet 2015.

PUBLICATIONS EN PREPARATION

➤ Mise en place d'un comité de lecture des rapports à publier

La disponibilité de plusieurs rapports d'études à fin 2016 a montré la nécessité de réfléchir à l'opportunité de les publier sous la forme adéquate. Un comité de lecture interne à l'ONDH, auquel pourraient s'adjoindre des membres du conseil de l'ONDH, a été mis en place pour évaluer les contenus et la qualité des rapports finalisés en vue de leur publication. La liste des rapports potentiellement publiables serait la suivante :

1. Actes du séminaire sur la problématique de l'inclusion par le logement des populations pauvres et vulnérables
2. Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique : état des lieux et perspectives
3. Mobilisations collectives, mouvements associatifs et procédures de mise en œuvre de l'INDH dans les quartiers cibles (Phase II)
4. Rapports « panel de ménages 2013 » :
 - a. volume 1 : éducation et santé
 - b. volume 2 : dépenses des ménages
 - c. volume 3 : emploi
 - d. volume 4 : conditions d'habitat des ménages

5. Cadre méthodologique de suivi évaluation de la gouvernance locale et territoriale
 - a. Etude test sur la commune de Aïn Bni Mathar (Province de Jerada)
 - b. Etude test sur la commune de Melloussa
 - c. Etude test sur la commune de Tétouan.

COMMUNICATIONS ET MEDIAS

LETTRES D'INFORMATION DE L'ONDH

Le bulletin d'information semestriel a pour objectif de stimuler le dynamisme de l'ONDH et d'informer les membres, les partenaires et le grand public sur les activités de l'Observatoire.

Cet outil de promotion de l'ONDH est distribué en format papier aux partenaires. Sa version électronique est accessible à un plus large public à travers sa mise en ligne sur le site web de l'Observatoire.

Deux bulletins d'information ont été édités cette année. Ils sont disponibles en annexe et sur le site de l'ONDH.

EVENEMENTS MEDIAS

- **Rencontre avec les professionnels des médias à l'occasion de la tenue du Forum International Francophone de l'Evaluation (FIFE2)- 29 novembre 2016**

De par ses missions de suivi et d'évaluation des politiques publiques en matière de développement humain, l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) s'est associé au Réseau Francophone de l'Evaluation (RFE) et à l'Association Marocaine de l'Evaluation pour organiser le deuxième Forum International Francophone de l'Evaluation du 13 au 16 décembre 2016 à Marrakech. Cette plateforme a servi de lieu d'échange et de partage d'expériences en matière d'évaluation pour les pays francophones.

Pour sensibiliser les médias à la thématique de l'évaluation et échanger sur les problématiques prévues lors du FIFE2 une rencontre avec les professionnels des médias a été organisée en amont en date du **29 novembre 2016**. Cet évènement s'est déroulé en présence de M. Rachid Benmokhtar Benabdellah, Président de l'ONDH, M. Guy Cauquil, Président du RFE et de M. Jamal Ramdane, Président de l'AME. Cette rencontre a été suivie d'un déjeuner-débat.

➤ **Couverture média des événements organisés par l'ONDH**

La visibilité des actions de l'ONDH est renforcée par une couverture média des événements et ateliers organisés par l'Observatoire. A cet effet, le service de communication a initié un travail de fidélisation de supports média pour accompagner les actions de l'ONDH. Un dossier de presse est systématiquement préparé à chaque occasion et rendu disponible sur place mais aussi relayé au niveau du site web.

ANNEXE

Initiative Nationale pour le Développement Humain 2005-2014

Acquis et enseignement

Synthèse

Lancée par Sa Majesté le Roi à l'occasion du Discours du 18 mai 2005 en tant que chantier de Règne, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) s'est fixée comme finalité ultime la réduction des déficits en matière de développement humain. Mise en œuvre en deux phases successives (INDH I : 2005-2010 et INDH II : 2011-2015), l'INDH est d'abord destinée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à travers des programmes ciblés aussi bien au plan social que spatial.

Dans ses principes initiaux, l'INDH a pour objectif, comme cela est rappelé dans le Discours Royal du 20 août 2005 prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, de « consolider les acquis politiques, par la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens ». Pour ce faire, elle s'appuie sur une démarche inclusive, participative et volontariste fondée sur les valeurs intangibles du respect de la dignité de l'Homme, de la protection et de la promotion des droits de la femme et de l'enfant, d'ancrage de la confiance des citoyens en l'avenir, d'intégration de tous les citoyens dans le développement économique et de renforcement de la cohésion sociale.

Centrée sur l'Homme, l'INDH se fonde sur les principes de participation, de concertation, de partenariat, de contractualisation et de transparence et, à ce titre, devrait constituer une référence en matière de bonne gouvernance. En effet, sans remettre en cause les grands axes de développement économique et social du pays, l'INDH vise à initier un changement profond de leur gouvernance, tel que cela ressort du Discours Royal du 18 mai 2005 dans lequel Sa Majesté le Roi met en garde contre « les limites des approches de développement strictement sectorielles, isolées et non intégrées, et sur les dysfonctionnements que génère la grande dispersion des efforts, des ressources et des intervenants ».

Le défi serait alors d'impulser un projet global de convergence des politiques publiques en vue de « faire émerger, dans notre pays, une véritable ingénierie sociale, à travers l'innovation dans les types d'intervention, économes en moyens et à impact maximal, étayés par des ressources humaines qualifiées et par des mécanismes d'observation vigilante et objective des phénomènes de pauvreté et d'exclusion ». Cette ingénierie sociale serait par ailleurs étroitement liée au principe de non substitution de l'INDH, tel qu'affirmé dans cet extrait de la plateforme de 2005 selon lequel « les actions éligibles au financement INDH sont celles qui, ne faisant pas double emploi avec les actions relevant des programmes sectoriels de l'État et des collectivités locales, permettent néanmoins de renforcer l'impact de celles-ci sur les zones et populations cibles en matière de développement humain ».

Plus de dix ans après le lancement de l'INDH, force est de constater qu'en dépit des efforts et investissements consentis, le Maroc occupe encore le même rang qu'en 2005 dans le classement mondial établi par le PNUD (129^{ème}) et que l'indice du développement humain (IDH) du Maroc progresse moins vite que celui de plusieurs autres pays, en raison notamment des déficits persistants en matière d'éducation et de santé. Cet état du développement humain a été clairement établi dans le Discours du Trône du 30 juillet 2015, où il est énoncé qu'« en dépit des progrès réalisés par notre pays, ce qui me désole, c'est cette situation de précarité que vivent certains de nos concitoyens dans les régions éloignées

et enclavées, surtout sur les sommets de l'Atlas et du Rif, les zones sahariennes arides et les oasis, ainsi que certains villages dans les plaines et sur les côtes. Nous avons conscience de l'ampleur du déficit qui s'est accumulé depuis des décennies dans ces régions, malgré toutes les initiatives et tous les efforts qui ont été déployés ».

Aujourd'hui, l'INDH est appelée à se déployer dans un contexte nouveau où, comme cela est suggéré dans le Discours du Trône du 30 juillet 2015, l'Initiative pourrait intégrer 20.800 projets financés dans le cadre d'un Fonds de développement rural doté d'un budget de 50 milliards de dirhams, mis en place pour une période déterminée pour résorber des déficits en matière d'infrastructures et de services sociaux de base.

Le présent rapport de l'ONDH (2016), troisième du genre consacré à l'évaluation de l'INDH, prolonge et affine la réflexion et les propositions émises par le Conseil de l'Observatoire depuis 2008. Il apporte des éclairages et jette un regard croisé sur la trajectoire de l'INDH au cours de la période 2005-2014.

Les précédents rapports de l'ONDH avaient déjà permis de dégager les points forts de l'Initiative tout en soulevant les problématiques posées par la déclinaison opérationnelle de l'INDH, à savoir celles se rapportant à :

- **L'efficacité de la mise en œuvre des projets ;**
- **La pertinence géographique des programmes ;**
- **La pérennité des actions ;**
- **L'impact des opérations.**

Le rapport 2016 vise à passer en revue ces quatre points à travers un double questionnement :

- Quels changements sont intervenus entre l'INDH-I et l'INDH-II ? Comment l'INDH traite les questions de la pauvreté, de l'exclusion et du développement humain aux différents échelons territoriaux ?
- Comment l'Initiative pourrait-elle s'arrimer à la dynamique actuelle marquée par la régionalisation et la mise en place de fonds dédiés aux programmes de développement, notamment le Fonds de développement rural qui vient s'ajouter aux autres fonds existants, comme ceux dédiés à la cohésion sociale, à la mise à niveau sociale des régions, à la solidarité habitat ou à l'intégration urbaine ?

A cet effet, l'ONDH a procédé à :

1. L'analyse des réalisations de l'INDH fondée sur les données fournies par la Coordination Nationale de l'INDH en traitant :

- L'évolution globale des programmes de l'INDH entre les deux phases, en prenant appui sur un bilan cartographique à l'échelle des provinces et des préfectures ;
- La pertinence du ciblage ;
- L'effet de levier et les rapports avec les partenaires ;
- Le contenu des actions ;

- La maîtrise d’ouvrage des projets, tout en précisant le rôle de chaque acteur institutionnel.
2. L’étude de la pérennité des projets INDH en s’appuyant sur les résultats d’une enquête menée auprès d’un échantillon de 406 projets de l’INDH. Ont été examinés à la fois les effets bénéfiques et durables de ces projets sur les populations cibles ainsi que les facteurs impactant la pérennité des projets. Ladite étude a été complétée par une enquête qualitative qui a porté sur l’efficacité, la pérennité et l’impact des Dar Taliba.
 3. L’évaluation de l’impact de l’INDH sur les conditions socioéconomiques des populations des zones ciblées par l’Initiative entre 2008 et 2013. Pour cela, il a fallu, dans un premier temps, examiner si les projets initiés lors de la première phase de l’INDH ont continué à produire leurs effets au-delà de 2011 tels que la durabilité de l’augmentation des revenus enregistrée lors de la première phase de l’INDH, ainsi que d’autres effets de l’INDH qui auraient nécessité plus de temps à se révéler. Cette analyse s’est ensuite prolongée par l’examen des évolutions différenciées des caractéristiques socio-économiques et des conditions de vie des populations dans les zones rurales ciblées et non ciblées par l’INDH, avant de conclure si ces évolutions correspondent à un impact de l’INDH sur les populations ciblées.

Les études et analyses effectuées, tout en faisant ressortir les éléments positifs du bilan de l’INDH, ont permis de soulever des problématiques et des questionnements susceptibles d’être pris en compte dans les prochaines étapes de ce chantier de règne que constitue l’INDH.

1. L’INDH : UN BILAN ENCOURAGEANT

Depuis son lancement, l’INDH s’est basée sur des procédures simplifiées de mise en œuvre qui ont permis d’accélérer son déploiement sur le terrain et de l’ériger comme un outil de gestion territoriale apprécié par les autorités locales. L’Initiative a pu monter très rapidement en puissance en suscitant une forte dynamique mobilisatrice destinée à répondre à une demande sociale manifeste.

1.1. Un bilan très satisfaisant d’exécution des dépenses de l’INDH pour répondre à des besoins immédiats

Entre 2005 et 2014, 45874 projets, de tailles et de finalités variées, ont pu être initiés. Les 16,9 milliards de DH engagés au titre de l’INDH ont entraîné, par un effet de levier de 40,7%, un montant supplémentaire de 11,6 milliards de DH.

L’analyse de la répartition des dépenses par programme a montré que les dépenses proprement INDH correspondent bien aux prévisions, mais avec toutefois un glissement entre les programmes. Le programme de lutte contre la précarité a connu une baisse des dotations, contrairement au programme transversal qui a enregistré une hausse des dépenses de l’INDH. Quant au programme de lutte contre l’exclusion urbaine et celui

consacré à la lutte contre la pauvreté rurale, tous deux ciblés, ils ont vu leurs dotations fortement augmenter.

De même, l'analyse de la répartition des projets engagés entre 2005 et 2014 laisse apparaître que 53,3% des projets concernent le milieu rural, 43,6% le milieu urbain et 3,1% relève de projets intercommunaux. Par contre, sur cette même période, cette répartition s'inverse lorsque l'on considère le financement de ces mêmes projets : 54,4% des crédits INDH touchent le milieu urbain contre 41,4% le milieu rural. L'écart est même plus élevé s'agissant du financement global car les projets urbains bénéficient de compléments financiers plus importants supportés par les autres partenaires.

Les projets urbains sont d'un montant moyen 1,6 fois plus élevé que ceux du milieu rural. Ainsi, le montant moyen par projet se situe à 459 000 DH en milieu urbain, contre 285 000 DH dans le milieu rural. Les projets ruraux sont majoritairement de petite taille et sont destinés à répondre à une demande sociale pressante. Bien entendu, face à ces petits projets, d'autres, financièrement plus importants, ont été réalisés.

Par ailleurs, pour les besoins de l'analyse, l'ONDH a procédé à un classement des projets et actions de l'INDH en trois catégories :

- La catégorie sociale concerne les secteurs de la santé, de l'éducation, de la formation, de la culture, des sports et des centres d'accueil à destination des différentes catégories de la population (jeunes en situation de rupture sociale, femmes isolées, étudiants, personnes âgées, etc.).
- La catégorie économique recouvre les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, du commerce, de la pêche, de la petite industrie et des services de proximité.
- La catégorie des équipements sociaux de base a trait aux secteurs de l'assainissement, de l'adduction d'eau, de l'électricité et de la protection de l'environnement.

Bien que les trois catégories de projets participent au renforcement du bien-être de la population et à l'amélioration des indicateurs de développement humain, il convient de souligner que ceux relevant de la catégorie sociale ont un impact plus direct sur les dimensions centrales du développement humain, à savoir l'éducation et la santé.

Ainsi, entre 2005 et 2010, l'INDH a alloué un budget de 5,0 milliards de DH aux projets entrant dans la première catégorie, soit 58,8% du budget proprement INDH. Les projets relevant des deux autres catégories ont, quant à eux, mobilisé 3,2 milliards de DH, soit 37,7% du budget proprement INDH.

Entre 2011 et 2014, la première catégorie de projets a mobilisé 4,5 milliards de DH, soit 54,9% du budget proprement INDH, en recul de 3,9 points par rapport à la première phase. Ceux relevant des deux autres catégories ont mobilisé 3,4 milliards de DH pour représenter 41,5% du budget proprement INDH.

1.2. L'INDH en milieu rural : l'éducation et la santé, les deux principales dimensions du développement humain, peu touchées par les dotations de l'INDH

Les analyses de l'ONDH ont laissé apparaître que si, au niveau national, les investissements de l'INDH sont restés essentiellement orientés vers les projets relevant de la première catégorie, ils ont, en milieu rural, surtout concerné des projets à caractère économique ou relevant des équipements sociaux de base.

En effet, la part des dotations de l'INDH consacrées à ces catégories de projets a atteint 57,1% en milieu rural où les besoins sont plus manifestes. L'interprétation la plus plausible serait que les déficits sociaux, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ne sont pas perçus comme le problème le plus urgent pour les populations rurales et que leurs priorités renvoient plutôt aux « facilities » (eau potable, piste, électricité).

Cette situation se répercute sur l'efficacité d'ensemble de l'INDH en raison des effets limités des investissements de l'INDH sur les indicateurs d'éducation et de santé, les deux dimensions de base du développement humain, comme cela ressort également de l'étude d'évaluation d'impact de l'INDH sur les populations rurales ciblées.

In fine, l'efficacité d'ensemble de l'INDH suppose de réunir trois conditions :

- Un financement assuré des infrastructures dans le monde rural ;
- Un recentrage de l'INDH sur les dimensions clés du développement humain (éducation et santé) ;
- L'existence d'un système statistique efficace d'observation, d'analyse et de suivi au niveau territorial qui offre aux autorités comme aux élus l'information pertinente qui faciliterait une action globale cohérente et convergente.

Cette dernière proposition est encore plus évidente lorsqu'il s'agit de la cohérence géographique des programmes de l'INDH. En effet, malgré les efforts fournis, les acteurs locaux ne disposent pas encore d'un système d'information territorial qui permette d'identifier rigoureusement les besoins sociaux au niveau local, de mesurer les déficits et/ou d'identifier les priorités.

2. FAIBLE CORRELATION ENTRE LES DOTATIONS DE L'INDH, LA GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE ET CELLE DES DEFICITS SOCIAUX

Les deux concepts fondateurs de l'INDH sont :

- 1) Le développement humain, comme objectif central de l'Initiative ;
- 2) Le ciblage comme axe méthodologique selon une approche croisée entre ciblage sectoriel et ciblage spatial. Ce dernier constitue une innovation majeure dans la gestion du territoire.

Les précédents rapports de l'ONDH avaient mis en évidence le faible lien de corrélation entre la géographie de l'action de l'INDH et la carte de pauvreté. Il était donc important d'examiner si la corrélation spatiale s'est améliorée entre les deux phases de l'INDH.

Pour ce faire, l'ONDH s'est appuyé sur une analyse cartographique des dotations de l'INDH, à l'échelle provinciale pour les quatre programmes et les trois catégories de projets. Les cartes qui en ont résulté ont été comparées à celle de la pauvreté produite par le HCP ainsi qu'à celle de l'indice de développement social (IDS) élaboré par l'ONDH pour les besoins de l'analyse.

Aussi, si l'on considère les dotations moyennes par habitant et par province relatives aux projets et actions relevant de la catégorie sociale, les résultats montrent que durant la première phase de l'INDH, des provinces à IDS élevé ont été bien dotées, comme celles de Rabat, de Boujdour, d'Oued Ed-Edahab ou de Smara, alors que d'autres provinces à IDS faible ont été moins bien dotées, et donc désavantagées.

A l'occasion de la deuxième phase, cette situation a été insuffisamment corrigée comme l'illustrent les cas de Guercif, Taounate, Fqih Ben Salah, Youssoufia et Al Haouz dont les déficits sociaux n'ont pas été suffisamment pris en considération.

Par conséquent, la corrélation entre l'IDS et les montants propres à l'INDH investis dans les projets relevant de la catégorie sociale est restée faible et ce, aussi bien lors de la première phase que de la deuxième phase de l'INDH.

Plus globalement, les analyses ont permis d'établir un constat de base mettant en évidence un décalage entre la carte de la pauvreté monétaire, outil de ciblage de l'intervention de l'INDH depuis 2005, avec à la fois celle des déficits sociaux et celle de la carte de la répartition provinciale des dépenses de l'INDH. Ces dépenses n'ont pas été effectuées de manière systématique dans les zones les plus pauvres ni dans celles où les déficits sociaux sont les plus élevés. Une optimisation du ciblage aurait supposé une superposition fidèle entre ces trois cartes.

Pour être efficace comme instrument de réduction de la pauvreté, le ciblage géographique a besoin d'être combiné à un ciblage au sein de la commune, particulièrement au sein des zones à forte hétérogénéité en termes de pauvreté (zones urbaines et péri-urbaines). Aussi, l'adoption d'un critère de pauvreté monétaire reposant non plus sur le taux de pauvreté communal, mais sur le nombre de pauvres par commune, aurait pu aboutir à une répartition plus équitable des dépenses de l'INDH, à même de mieux répondre aux besoins locaux.

Aussi, la révision des modalités et des critères de ciblage s'impose-t-elle encore plus fortement dans l'avenir dans le cadre de la régionalisation avancée. Cela supposerait d'améliorer substantiellement le cadrage scientifique et statistique relatif au ciblage géographique et social. Dans ce contexte, il est important de se doter d'un système intégré d'information territorial pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques de développement à l'échelon local.

3. UNE PERENNITE DES PROJETS DE L'INDH CONDITIONNEE PAR LA GARANTIE DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET LE RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITE DES ACTEURS LOCAUX

Le problème de la pérennité des actions se pose d'emblée comme une question cruciale compte tenu de la nature même de l'INDH. Celle-ci est dotée d'un fonds destiné en priorité à financer, totalement ou en partie, des travaux de réhabilitation et de construction, c'est-à-dire des investissements.

Mais la pérennité des projets, une fois l'investissement réalisé, s'avère tributaire essentiellement des crédits de fonctionnement. En confiant l'initiative des opérations au détenteur du crédit d'investissement, le risque est que le fonctionnement et l'entretien du projet ne soient assumés par aucun acteur institutionnel, mettant en péril la poursuite du projet comme il a été constaté dans plusieurs situations.

3.1. Une implication de plus en plus importante des communes dans la mise en œuvre des projets

Les précédents rapports de l'ONDH consacrés à l'évaluation de la première phase de l'INDH ont révélé une faible implication des communes dans la maîtrise d'ouvrage des projets. Ce manque de mobilisation des communes s'avérait problématique dans la mesure où la grande majorité des projets relevait, en principe, de la compétence communale.

Entre les deux phases de l'INDH, les opérations de l'INDH sont passées davantage sous maîtrise d'ouvrage locale. Il s'agit d'une avancée appréciable dans la mesure où la pérennité des investissements réalisés dépend en grande partie de leur appropriation par les communes et de leur engagement à en assurer le fonctionnement.

Cette avancée a surtout concerné le milieu rural où les actions les plus sollicitées par les populations ciblées sont celles qui ont des incidences directes sur l'amélioration de leurs conditions de vie et qui relèvent précisément des compétences et attributions des communes. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage communale y est passée de 33,0% à 60,5% entre les deux premières phases de l'INDH.

En milieu urbain, les communes sont impliquées durant la deuxième phase à hauteur de 29,6% dans les projets de l'INDH, contre 9,4% lors de la première. Des efforts supplémentaires doivent donc être conduits, eu égard au contexte de décentralisation.

Transférer la maîtrise d'ouvrage aux communes rurales peut se faire sans modifier la structure du système car cela porte sur de petits projets le plus souvent bien maîtrisés par l'autorité locale. En milieu urbain, une telle démarche impliquerait des changements plus radicaux dans les méthodes de travail de l'INDH.

3.2. Renforcer les conditions de la pérennité des projets de l'INDH

L'ONDH a réalisé auprès d'un échantillon de 406 projets de l'INDH une enquête qualitative qui a révélé un taux d'échec des projets relativement faible, ne dépassant pas les 15%. Ce résultat témoigne d'un niveau d'activité des projets relativement satisfaisant. En outre, l'étude a montré l'existence de véritables « success stories » de projets initiés et portés par la société civile, en particulier dans le domaine des activités génératrices de revenu ou celui des projets Dar Taliba.

Par ailleurs, l'étude a révélé les principaux facteurs permettant de renforcer la pérennité des projets de l'INDH comme la prise de décision de manière collégiale par les porteurs de projets qui doivent en outre disposer de capacités managériales avérées et d'un certain niveau de formation et/ou justifier d'une expérience professionnelle. S'agissant des projets d'infrastructures et d'équipements collectifs, leur pérennité se trouverait quant à elle particulièrement renforcée si, en plus des facteurs déjà cités, ils sont portés par un organisme public.

Néanmoins, les résultats de la même étude ont permis dans le même temps de faire ressortir des risques qui pèsent sur la pérennité des projets. Ils seraient liés au niveau de responsabilisation des acteurs concernés et de leur autonomisation en termes de capacités de gestion, de garanties de fonctionnement, de maintenance et de renouvellement des équipements.

Ce constat pose la problématique de l'évolution des projets sur le long terme et des bases institutionnelles de l'autonomisation de ces projets, autrement dit de la répartition des rôles et responsabilités des acteurs publics et privés dès la conception du projet. Dès lors, cela appelle à s'interroger sur le contenu et les modalités de partenariat engagés par l'INDH conformément aux principes respectifs de non substitution et de subsidiarité dont elle se réclame par rapport aux actions sectorielles et à celles des collectivités locales.

4. UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LES REVENUS

L'ONDH avait effectué en 2008 une enquête de référence auprès d'un échantillon représentatif de communes ciblées par l'INDH et un autre échantillon de communes non ciblées, mais ayant un taux de pauvreté voisin de 30%.

Les deux passages d'enquêtes suivants, réalisées en 2011 et 2013, respectivement à la fin de la première phase de l'INDH et à mi-parcours de la deuxième, ont permis de suivre les évolutions comparées entre 2008, 2011 et 2013 des principales caractéristiques socio-économiques des ménages enquêtés et de leurs conditions de vie.

4.1. Analyse descriptive

Sur le plan des statistiques descriptives, les résultats de l'enquête indiquent :

- Une augmentation de 21% des revenus moyens des ménages dans les communes rurales ciblées, contre 5% seulement dans celles non ciblées ;

- Une hausse de 41% des avoirs des ménages dans les communes ciblées contre 29% dans celles non ciblées, situation qui s'est traduite par une baisse marquée du recours à l'emprunt tant dans les premières (-13,3%) que les secondes (-11,4%) ;
- Un recul significatif de la pauvreté multidimensionnelle, surtout en ce qui concerne les dimensions afférentes aux conditions de vie. Ce repli a concerné aussi bien les communes rurales ciblées que non ciblées ;
- Une accentuation des inégalités de revenus dans ces deux catégories de communes, ce qui montre que les programmes mis en place, y compris l'INDH, n'ont pas été « pro-pauvres ».

De même, sur la période 2008-2013, les résultats révèlent que, dans les communes ciblées, 46,7% des ménages sont considérés gagnants, c'est-à-dire que leurs revenus s'y sont améliorés plus vite que les revenus moyens/médians au niveau de leur commune respective, contre 43,1% dans les communes non ciblées.

4.2. Mesure de l'impact de l'INDH

L'approche descriptive précédente ne permet pas à elle seule de mesurer l'impact de l'INDH car d'autres programmes pourraient, en effet, avoir contribué aux changements observés. A cet égard, l'ONDH a procédé à une étude d'impact, selon une méthodologie économétrique dite de la régression autour d'une discontinuité (RDD) qui a montré que la hausse des revenus est bien due à l'action de l'INDH. Cependant, il a été noté que cette hausse a surtout bénéficié aux ménages les moins pauvres des communes ciblées.

S'agissant de l'accès aux services de base (eau et électricité), de la scolarisation des enfants et de la santé infantile, l'INDH ne semble pas avoir un impact statistique significatif. Par conséquent, les deux principales dimensions du développement humain, l'éducation et la santé, ne semblent pas être, jusqu'à présent, impactées significativement par les projets et les actions de l'INDH.

Par ailleurs, les résultats obtenus montrent que les gains enregistrés sont intervenus essentiellement entre 2008 et 2011. La prochaine étude d'évaluation de l'impact de l'INDH, prévue à fin 2016, devrait permettre de voir si la dissipation des effets de l'INDH entre 2011 et 2013 est d'ordre conjoncturel ou pas.

Enfin, l'étude révèle les difficultés à isoler l'impact spécifique de l'INDH aussi bien sur certaines prestations de base telles que l'adduction d'eau et/ou le raccordement au réseau d'électricité, qu'en matière de scolarisation, dans le sens où les programmes nationaux afférents à ces trois secteurs ont concerné à la fois les communes non ciblées et celles ciblées par l'INDH.

RECOMMANDATIONS

A l'occasion du Discours du Trône du 30 juillet 2015, Sa Majesté le Roi a invité les acteurs nationaux concernés par les chantiers du développement humain « à marquer une pause pour parvenir à des solutions nouvelles, aptes à permettre [aux catégories sociales affrontant des conditions de vie difficiles], à se mettre au diapason et de s'intégrer dans la vie nationale ».

Aussi, partant des acquis indéniables de l'INDH, il conviendrait, dans les étapes ultérieures, d'adopter de nouvelles approches conceptuelles, méthodologiques et opérationnelles afin de poursuivre la lutte contre les déficits relevés aussi bien dans le monde rural que dans les zones marginales et les quartiers en périphérie urbaine.

C'est le sens des recommandations qui suivent. Elles concernent le ciblage territorial, la gouvernance de l'INDH, son recentrage sur le développement humain et la pérennité des projets. Leur mise en œuvre dans le cadre d'une vision de convergence sectorielle et de développement territorial devrait permettre d'assurer en outre les articulations nécessaires avec le Programme de Développement Rural lancé par Sa Majesté le Roi.

1) La performance du ciblage spatial tributaire de l'ingénierie sociale

Parmi les principes de l'INDH, celui du ciblage est primordial. Sur le plan opérationnel, il devrait être dicté aussi bien par l'expression de demandes organisées que par la prise en compte de celles provenant des populations issues des zones enclavées (ou à faible lien social, du fait notamment, de l'existence de conflits ou d'une présence insuffisante de leaders locaux et/ou d'associations).

Aussi, conviendrait-il de promouvoir de nouvelles approches d'ingénierie sociale de l'INDH en vue de répondre équitablement aux besoins des couches sociales démunies. Cela suppose d'une part, la maîtrise des méthodes d'expression des besoins par les populations les plus démunies ne disposant pas de relais et de cadre d'expression spécifique pour l'identification des priorités sociales, et d'autre part, la maîtrise des approches plus classiques relatives à la planification stratégique participative, à l'accompagnement social et au suivi-évaluation. Toutes ces dimensions requièrent d'importantes qualifications et capacités analytiques.

Au total, il s'agirait de mieux ancrer l'un des fondamentaux de l'INDH, à savoir l'articulation de l'ingénierie sociale au principe de non substitution de l'INDH.

2) De nouvelles modalités de gouvernance au service d'une plus grande efficacité de la mise en œuvre de l'INDH

Si, lors de ces deux premières phases, les projets de l'INDH ont couvert des domaines très variés, allant des projets sociaux et économiques aux infrastructures de base, il reste que l'INDH n'a pas vocation à se substituer aux départements sectoriels compétents, mais d'être le catalyseur, le fédérateur et l'animateur d'actions spécifiques au niveau des communes et des quartiers cibles, en veillant à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Aussi, en matière de gouvernance, il faudra réaffirmer, sur la base des orientations de la plateforme de l'INDH 2011-2015, le principe de non substitution, la convergence et l'ingénierie sociale au niveau des modalités de mise en œuvre de l'INDH par toutes les instances concernées à savoir :

- Consolider le rôle essentiel du Comité stratégique interministériel, du Comité de pilotage et de la Coordination nationale de l'INDH dans le choix des actions prioritaires aux échelles nationale et territoriales. Celles-ci devraient être fondées, pour tous les programmes, sur des processus ascendants et descendants afin de faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs locaux, régionaux et nationaux. La répartition des financements se ferait alors sur la base de ciblage effectués désormais jusqu'au niveau du douar en milieu rural et fondés non seulement sur la pauvreté monétaire mais aussi sur les déficits sociaux.
- Faire converger territorialement les actions impliquant substantiellement le secteur public (Etat, établissements publics, agences, etc.) dans le cadre de contrats-programmes. D'autres formules pourraient être envisagées au fur et à mesure de la maturation du processus de régionalisation, de décentralisation et de déconcentration.
- Etablir les modalités de mise en œuvre de la convergence aux diverses échelles territoriales sur la base de conventions interministérielles et de contrats-programmes censés prendre en compte les spécificités locales sur la base des ciblage et des arbitrages de répartition territoriale des investissements de l'INDH.

Aussi, compte tenu de l'expérience accumulée par l'INDH et de ses acquis, il conviendrait d'envisager l'instauration d'une loi organique dédiée à :

- L'organisation et le fonctionnement des instances de l'INDH ;
- L'établissement des modalités du partenariat conçu comme outil de convergence territoriale des politiques publiques aux diverses échelles territoriales selon les principes de non substitution, d'institutionnalisation et de responsabilisation ;
- L'établissement d'un cadre de coordination des interventions publiques, privées et civiles relevant du développement social, afin de dépasser leur fragmentation actuelle.

3) Le recentrage des actions de l'INDH sur les principales dimensions du développement humain

Le recentrage de l'INDH sur le plan spatial devrait concerner en particulier :

- les campagnes sous-équipées ;
- les périphéries des métropoles et les quartiers populaires des villes, relevant le plus souvent de l'habitat anarchique.

L'orientation préconisée au niveau des campagnes serait de recentrer l'INDH sur les composantes essentielles du développement humain, à savoir l'éducation et la santé, dans le cadre d'un accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés (départements de tutelle, collectivités territoriales, secteur privé, associations, etc.) sans pour autant se substituer aux départements et opérateurs concernés. Ce redéploiement devrait se faire en priorité en faveur de l'éducation en milieu rural et de la couverture sanitaire des populations rurales. A ce titre, des articulations devraient être initiées avec le programme de développement rural.

En milieu urbain, la croissance des villes conduit souvent à des déficits en matière de développement humain, notamment dans les quartiers périurbains et quartiers à extension anarchique. Dans ce contexte, il semble opportun que chaque ville soit dotée d'un projet urbain où sont exprimées et programmées les actions à entreprendre. Les opérations retenues dans le cadre de l'INDH devraient alors se situer dans la logique de ces projets urbains et être menées dans le cadre de contrats établis avec les municipalités concernées. Le rôle de l'Initiative serait de favoriser l'émergence de projets de promotion urbaine s'inscrivant au moins à l'échelle du quartier. Cela suppose que les équipes d'animation des quartiers urbains soient équipées pour gérer ce genre d'opérations et, à cet égard, l'appui des Divisions des Affaires Sociales (DAS) serait d'une grande utilité, dont il conviendrait de renforcer les ressources humaines.

4) Une pérennité des projets de l'INDH allant au-delà du financement du fonctionnement

Les contraintes posées au fonctionnement des projets réalisés dans le cadre de l'INDH sont d'autant plus fortes que la participation des collectivités locales à la maîtrise d'ouvrage est faible et que le coût de fonctionnement de ces derniers n'est pas prévu dans les budgets des acteurs locaux.

La règle serait alors de confier le fonctionnement à l'institution ou à l'acteur qui décide de l'investissement initial, lequel devrait disposer des capacités managériales et d'une bonne gouvernance collégiale dotée d'un système fiable et crédible d'information et de suivi-évaluation des projets. D'autres facteurs peuvent intervenir dans la pérennité des projets. Ils touchent au renforcement de la concertation et de la participation de tous les acteurs impliqués dans la formulation des projets de l'INDH en vue de favoriser leur inclusion et leur engagement.

Enfin, dans une optique de consolidation du partenariat entre les acteurs concernés (porteurs de projet, services extérieurs, comités locaux du développement humain et DAS), l'établissement de conventions de partenariat préalables, serait également une condition déterminante pour faciliter le bon fonctionnement des projets de l'INDH et leur pérennité.

5) Faire émerger des approches spécifiques pour favoriser l'équité spatiale et sociale aux diverses échelles territoriales : vers de nouvelles articulations de l'INDH avec les actions du programme de développement rural

Il importe de souligner qu'avec la création d'un fonds de 50 milliards de DH annoncée par Sa Majesté le Roi, en faveur des zones défavorisées du milieu rural, ciblant notamment les douars, un effort de la dimension de celui dédié aux grands programmes nationaux (barrages, un million d'hectares irrigués, etc.) est consacré, pour la première fois dans l'histoire du pays, aux espaces ruraux les plus démunis du Royaume.

Il s'agit d'un véritable changement de paradigme qui requiert des approches et des conceptions nouvelles dans les interventions. A ce titre, l'INDH peut jouer un rôle essentiel, à la mesure de ce changement, au côté d'autres acteurs et/ou en partenariat avec eux, en vue d'agir concrètement au niveau de douars éloignés et enclavés. Cela suppose de disposer de capacités d'analyse et d'identification des besoins et des problèmes locaux, leur formulation en projets et la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation. Cela suppose aussi l'adoption d'approches participatives à l'échelle des douars. Ces derniers pourraient acquérir progressivement un statut de personnalité morale afin qu'ils agissent en pleine responsabilité et de concert avec leurs partenaires.

Une approche de développement territorial est ainsi nécessaire. Elle assurerait la cohérence du maillage territorial en infrastructures et équipements (voies de communication, équipements sociaux) et la hiérarchisation des établissements humains, dont les douars, selon leur taille, leur niveau d'équipement et leur espace de rayonnement. Elle rechercherait la convergence à l'échelle des territoires et les moyens de renforcer leur attractivité selon leur potentiel économique, environnemental et culturel.

Un développement approprié et cohérent de ces douars ne peut se réaliser sans la prise en compte de leur place actuelle et future dans ce maillage territorial et, partant, de leur localisation par rapport à des centres plus grands pouvant jouer le rôle de régulation et de valorisation des flux entre le rural et l'urbain. Le développement de ces centres permettrait des économies d'échelle génératrices de gains d'efficacité grâce à l'agglomération de services publics essentiels (administration territoriale, lycée, collège, hôpital, centre de santé, etc.). Le regroupement des activités économiques dans ces centres se traduirait par de substantiels effets vertueux, notamment en termes de création d'emplois et d'atténuation de l'exode rural, contribuant ainsi à la réduction des tensions sociales dans les villes et leurs périphéries.

Une telle démarche, qui s'inscrirait dans la perspective de la mise à niveau territoriale, favoriserait la réduction des déficits qui affectent les domaines de l'éducation et de la santé, tout en assurant une meilleure rentabilisation économique et sociale de l'investissement public.

Dans ce cadre, l'INDH pourrait jouer un rôle essentiel d'ingénierie sociale et d'accompagnement à des fins de responsabilisation des douars, d'une part, et d'autre part, de contribution avec les autres secteurs à l'atténuation des disparités spatiales et sociales grâce à une structuration équilibrée des territoires, du petit douar jusqu'au centre urbain ou à la petite ville, qui se trouve être fréquemment un chef-lieu de cercle, en passant par le petit centre urbain qui correspond au chef-lieu de commune. L'action de l'INDH s'inscrirait bien entendu dans le cadre d'un développement rural intégré dont les vecteurs essentiels sont le développement agricole, le tourisme, l'artisanat, les infrastructures et les équipements de base, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et surtout, l'accès à des services éducatifs et de santé de qualité.

Une centaine de petites villes et de centres urbains, sélectionnés selon des critères objectifs, pourraient être accompagnés dans ce sens. Avec leur espace d'attraction, ces centres pourraient faire l'objet d'opérations intégrées, avec une forte participation de l'ingénierie sociale de l'INDH aux côtés des autres partenaires concernés. Une douzaine de chefs-lieux de cercles, un ou deux par région, pourraient être érigés en territoires pilotes où seraient menées, sur un temps court, des actions de développement rural intégré afin d'en tirer les enseignements pour une reproduction de l'expérience, voire sa généralisation.

Au total, ces recommandations appellent à un renouvellement des approches et des méthodes de l'INDH, notamment au regard des mutations institutionnelles générées par la mise en œuvre de la Constitution de 2011, celle de la régionalisation avancée et des nouvelles orientations stratégiques contenues dans le Discours Royal du 30 juillet 2015. L'INDH, chantier de Règne, entamerait une nouvelle phase où son action sur les leviers du capital humain, du capital social et du capital institutionnel, ces facteurs immatériels du développement, serait amplifiée, permettant ainsi de répondre à l'ambition impulsée, par Sa Majesté le Roi à l'occasion du lancement de l'INDH lors du Discours Royal du 18 mai 2005, de « hisser les indices de développement humain dans notre chère patrie à un niveau comparable à celui des pays développés ».

